

Info - bio

LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

9 DECEMBRE 2016

Comité d'interprétation des normes

De nouveaux membres et une nouvelle consultation publique

La FBC est heureuse de vous présenter le [Comité d'interprétation des normes 2016-2017](#) : Jean Duval, Rochelle Eisen, Janine Gibson, Amy Kremen, François Labelle, Kelly Monaghan and Rob Wallbridge. Nous avons une belle équipe qui cumule plusieurs années d'expériences en production et préparation d'aliments biologiques.

Le Comité sera très occupé : plus de 40 questions doivent être analysées. De plus, des Questions et réponses finales déjà publiées ont été ramenées à l'attention du CIN à la suite de la préparation du *Guide pour comprendre les normes biologiques du Canada*, produit par Cultivons Biologique Canada /Canadian Organic Growers.

Les rédacteurs du Guide, qui sont des experts de la Norme biologique canadienne (NBC), ont été requis par la FBC d'incorporer le contenu des Questions et Réponses finales dans leur texte explicatif afin d'assurer l'harmonisation du Guide avec les interprétations du CIN. Ce faisant, les rédacteurs ont identifié des réponses émises par le CIN qui ont besoin d'être révisées.

- Nous invitons les exploitants à consulter les [réponses proposées aux questions](#) soulevées par le secteur sous le couvert de la consultation publique initiée le 8 décembre 2016.
- Le rapport relatif à la dernière consultation publique (octobre-novembre 2016) peut être consulté [en cliquant ici](#).
- De même, le libellé des Questions et réponses relatives à l'apiculture - [Clause 7.1 de CAN/CGSB-32.310](#) – a été reformulé afin de clarifier les exigences liées à l'apiculture biologique.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments finance les travaux du CIN.

Le *Guide pour comprendre les normes biologiques du Canada* sera publié en 2017.

Des nouvelles de Ted Zettel

La FBC aimerait remercier Ted Zettel, qui a présidé le CIN depuis sa création en 2009. Ted a présidé le CIN avec attention et dévouement et nous avons toujours apprécié partager nos idées et exprimer nos opinions sous sa gouverne.

Ted est de retour à la ferme, avec sa famille. Vous pouvez voir la vidéo **Zettel Family Farms- Established 1860**, (en anglais seulement) sur [Youtube](#).



Utilisation de la méthionine synthétique en production porcine

Une nouvelle demande de modification ajoutée au processus d'amendement de la NBC

La Norme biologique canadienne révisée (NBC) publiée le 25 novembre 2015 est mise en force depuis le 25 novembre 2016. [L'Agence canadienne d'inspection des aliments](#) a informé le secteur biologique canadien qu'un certain nombre de clauses de la NBC-2015 soumises à un processus d'amendement n'étaient pas immédiatement applicables (ce processus prendra fin en 2017).

Cependant, une demande de modification a été ajoutée à ce processus d'amendement: le Groupe de travail sur les LSP en production d'animaux d'élevage demande d'amender l'annotation annexée aux Acides aminés, au tableau 5.2 des Listes des Substances permises (LSP). L'annotation du tableau 5.2 pour les Acides aminés de CAN/CGSB 32.311 -2015 se lit comme suit:

Doivent provenir de sources non synthétiques. Les acides aminés sont considérés comme non synthétiques s'ils sont produits par les plantes, les animaux et les micro-organismes et sont extraits, ou isolés, par hydrolyse ou par d'autres moyens physiques ou non chimiques.

Exceptions :

a) la L-lysine extraite à l'aide de la biofermentation et non produite à partir d'organismes génétiquement modifiés est permise si la nécessité de compléter l'alimentation porcine ou de volaille avec de la lysine peut être démontrée;

b) DL-méthionine, DL-méthionine-analogue hydroxy et DL-méthionine-analogue hydroxycalcium 15 (CAS : 59-51-8, 853-91-5, 4857-44-7 et 922-50-9) sont autorisés pour la production de volailles biologiques.

NOTE Ces exceptions seront examinées lors de la prochaine révision complète de la norme.



La relecture des discussions et recommandations du Groupe de travail sur les LSP en production d'animaux d'élevage (GT) révèle que le GT n'a jamais recommandé d'exclure l'utilisation de la méthionine en production porcine. Cette interdiction est donc une erreur de transcription qui n'a pas été relevée par l'industrie, bien que soumise à l'examen public et au scrutin de l'ONGC en 2015. Le GT demande donc d'amender l'annotation annexée aux Acides aminés et de permettre l'utilisation de la méthionine synthétique en élevage porcin dans l'attente qu'une discussion approfondie ne soit menée sur le sujet.

Cette dernière requête en amendement complètera le processus d'amendement entrepris à l'été 2016. La version amendée de l'annotation se lirait comme suit :

Doivent provenir de sources non synthétiques. Les acides aminés sont considérés comme non synthétiques s'ils sont produits par les plantes, les animaux et les micro-organismes et sont extraits, ou isolés, par hydrolyse ou par d'autres moyens physiques ou non chimiques.

Exceptions :

a) la L-lysine extraite à l'aide de la biofermentation et non produite à partir d'organismes génétiquement modifiés est permise si la nécessité de compléter l'alimentation porcine ou de volaille avec de la lysine peut être démontrée;

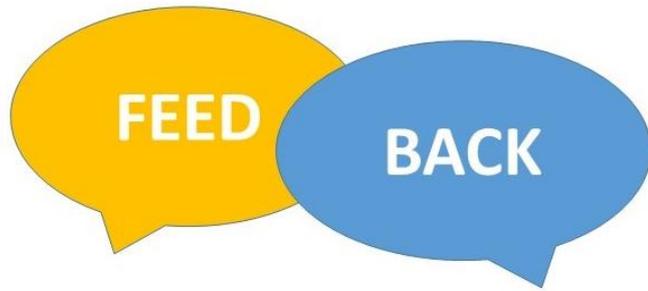
b) DL-méthionine, DL-méthionine-analogue hydroxy et DL-méthionine-analogue hydroxycalcium synthétique 15 (CAS : 59-51-8, 853-91-5, 4857-44-7 et 922-50-9) sont autorisés pour la production de volailles biologiques.

NOTE Ces exceptions seront examinées lors de la prochaine révision complète de la norme.

SONDAGE DE LA FBC

Les non-conformités: quelles sont-elles?

EXPRIMEZ-VOUS!



Les opérateurs canadiens qui désirent apposer le label biologique sur leurs produits doivent se conformer à la Norme biologique canadienne (NBC), référencée par le Règlement sur les produits biologiques (RPB). Ils doivent être inspectés chaque année pour démontrer qu'ils appliquent correctement la norme et l'inspection annuelle est toujours un moment particulier de leurs activités de producteur/transformateur.

Afin de soutenir les opérateurs qui certifient leurs produits, la FBC désire savoir si le processus est facile, ou difficile: est-ce que l'inspection révèle des non-conformités et, si tel est le cas, est-ce difficile de résoudre les non-conformités? Les opérateurs connaissent-ils bien la Norme biologique et les exigences du RPB?

[Cliquez ici](#) pour participer au sondage

La connaissance des difficultés encourues lors du processus de certification aidera à instaurer un soutien efficace qui facilitera ce processus. Nous vous remercions pour votre participation.



Le secteur biologique canadien présente ses demandes au gouvernement du Canada

Chaque cinq ans, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) lance une consultation nationale auprès du secteur agricole. Le but de cette consultation est de cueillir les recommandations qui guideront les politiques et programmes de soutien au développement de l'agriculture canadienne tout en lui permettant de s'adapter à la recherche, aux défis environnementaux et aux tendances des consommateurs. Ce processus aidera à édifier le [prochain cadre stratégique pour l'agriculture](#) – soit l'ensemble des politiques et des programmes qui guidera l'agriculture canadienne de 2018 à 2023.

Le secteur biologique est une industrie en pleine expansion qui a besoin d'outils spécifiques pour maintenir sa croissance. Nos recommandations, en pièce jointe, présentent les divers besoins et priorités que nous demandons au gouvernement de satisfaire dans son prochain cadre stratégique pour l'agriculture. [Ce document \(en version anglaise uniquement\)](#) est un rapport conjoint produit par quelques-unes des principales associations biologiques canadiennes : Cultivons Biologique Canada, l'Association pour le commerce des produits biologiques, la Fédération biologique du Canada et USC Canada. Il a été soumis à AAC le 30 novembre dernier.



Organic Federation of Canada – Fédération biologique du Canada